

Comité de Quartier Centre-Ville Réunion du 23 septembre 2026

Présents : Elus : Monsieur Alexandre GENNARO, Madame Sandie GERMAIN
Membres du comité de quartier : présents 20 / excusés 5 / absents 53
Monsieur Gilbert MADELON Directeur de l'environnement et de l'aménagement
Monsieur Thibault LAURENT-DELAUNAY Responsable Administratif des services techniques

Charte du comité de quartier :

La charte du comité de quartier a été présentée et rappelée à l'ensemble des participants.
Les principaux points à retenir sont les suivants :

- Le comité de quartier traite exclusivement des sujets d'ordre général et transversal concernant le quartier. Les problématiques individuelles ou ponctuelles (nid de poule, candélabre défectueux, etc.) ne relèvent pas de son périmètre.
- Ces signalements doivent être effectués directement auprès de la mairie de La Ravoire, via l'application municipale ou le site internet de la commune, dans l'onglet « Signalements ».
- Un référent habitant, élu pour une durée de deux ans par les habitants du comité, assure le relais entre les résidents et la Ville.
- Un compte rendu est rédigé à l'issue de chaque séance. Il est diffusé aux membres inscrits et publié sur le site internet de la commune.
- Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD), les coordonnées personnelles des référents ne sont pas diffusées.

Élection du référent du comité de quartier :

Aucun candidat ne s'est présenté lors de cette séance.

L'élection du référent est donc reportée au prochain comité de quartier.

Les habitants souhaitant se porter candidats sont invités à se manifester d'ici la prochaine séance.

Aménagement des bancs – rue de la Concorde :

Situation et éléments de contexte

Mme Kudin a présenté les statistiques de sécurité concernant le secteur du centre-ville, en comparant la période estivale 2026 à la même période en 2025 :

- Patrouilles pédestres : 93 en 2026 contre 74 en 2025 ;
- Patrouilles en véhicule : 132 en 2026 contre 126 en 2025 ;
- Interventions de la Police municipale : 34 en 2026 contre 14 en 2025 ;
- Renforcement des patrouilles du PSIG (gendarmerie) sur le secteur ;
- Mise en place d'opérations de contrôle des stupéfiants avec l'appui d'un chien spécialisé.

Il est rappelé aux habitants qu'en cas de trouble à l'ordre public, il ne faut pas hésiter à appeler le 17. Un seul appel ne suffit toutefois pas nécessairement à déclencher une intervention : la répétition des signalements permet notamment aux services de mieux caractériser les difficultés rencontrées sur un secteur.

Proposition d'aménagement :

La proposition présentée consiste à retirer 4 bancs sur les 5 situés face au bureau de tabac, ainsi qu'1 banc de part et d'autre de la rue de la Concorde (à côté de Vival) afin de limiter les rassemblements considérés comme générateurs de nuisances sonores et de regroupements indésirables.

Après échanges avec les participants, la proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Parking silo – Nuisances et mesures correctives :

Des dégradations de la porte du parking silo ont été constatées au début de l'été. Certaines personnes se dissimulaient notamment à l'intérieur du parking afin de provoquer l'ouverture de la porte.

Afin de remédier à cette situation, une boucle de détection a été installée. La porte ne s'ouvre désormais que lorsqu'un véhicule est présent.

Plusieurs mesures complémentaires sont en cours ou prévues :

- Mise en place d'un arrêté municipal interdisant la présence dans le parking en l'absence de véhicule ;
- Condamnation prévue des 5e et 6e étages, actuellement inutilisés et identifiés comme sources de nuisances et de surcoûts liés à l'éclairage ;
- Réparation en cours du détecteur de présence du dernier étage ;
- Identification, grâce aux caméras de surveillance, des personnes ayant dégradé la porte.

Modification des cheminements doux – Secteur cimetière / gymnase :

Dans le cadre des travaux liés au projet Cogedim, une modification des cheminements piétons est nécessaire. La suppression des trottoirs existants s'inscrit dans le dispositif de sécurisation du chantier.

Ces modifications seront provisoires, pour une durée estimée à environ trois ans, correspondant à la durée du chantier.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Suppression de la circulation piétonne sur le trottoir situé côté chantier ;
 - Création d'un cheminement piéton derrière les places de stationnement du gymnase, rue Richelieu ;
 - Modification du stationnement devant l'ancien cimetière, avec un passage des places en longitudinal, afin de maintenir la continuité piétonne le long du cimetière ;
 - Refonte des rampes d'accès PMR.
- À terme, deux nouveaux cheminements seront créés autour du projet :
- un cheminement en diagonale au sein de la copropriété ;
 - un cheminement le long de la Mère.

Chantier Pré-Renaud / Richelieu :

Un point d'avancement du chantier a été présenté.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Rue Richelieu : réouverture prévue durant la semaine du 29 septembre 2026 ;
- Avenue Pré-Renaud : actuellement bloquée depuis Super U en direction des voies rapides, réouverture prévue début novembre 2026 ;
- Première quinzaine de novembre : quelques coupures nocturnes seront nécessaires pour la réalisation des enrobés ;
- Après la mi-novembre 2026 : retour à une circulation complète et reprise de la desserte des bus, notamment les lignes C et 3.

Parc urbain du centre-ville :

Les marchés de travaux ont été signés le 15 septembre par la SAS.

Le démarrage des travaux est prévu à partir de mi-octobre, pour une durée estimée à environ six mois.

Les travaux seront réalisés conformément au projet présenté précédemment.

Le projet reste ainsi fidèle à l'épure initiale validée lors des consultations précédentes.

Permis de construire – Terrain de rugby :

Le projet présenté prévoit la construction de six petits bâtiments, selon une typologie en plots, et non sous la forme de grands ensembles bâtis.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- 100 % de logements privés en accession libre, dont 15 % en accession à la propriété ;
- Stationnement souterrain en demi-niveau, à raison d'une place par logement ;
- Maintien d'un cheminement public en servitude sur le côté du bâtiment ;
- Cœur d'îlot privatisé ;
- Prolongation de l'allée piétonne le long du parking silo jusqu'à l'intersection Cassin / Kléber ;
- Démarrage prévisionnel des travaux : fin 2026 ou courant 2027 ;
- Durée prévisionnelle du chantier : 2 à 3 ans.

Point sur le permis de construire sur deux villas – rue Kléber :

Concernant le projet de construction d'un collectif à la place de deux villas rue Kléber, il est précisé que le permis de construire a été annulé par la justice.

Par ailleurs, le PLU actuellement en vigueur ne permet plus le dépôt d'un nouveau permis de construire pour ce projet.

Questions soulevées par les habitants :

Plusieurs interrogations ont été formulées concernant notamment :

- L'emplacement des conteneurs de collecte des déchets, prévus en semi-enterrés ;
- La gestion et l'infiltration des eaux pluviales ;
- L'impact éventuel du projet sur les eaux pluviales de la rue Kléber, notamment au regard des inondations récurrentes constatées en bout d'impasse ;
- L'accessibilité PMR des futurs conteneurs de collecte.

Réponses municipales :

Il a été précisé que :

- Les services de l'État ainsi que Grand Chambéry ont rendu des avis favorables au regard des pièces constitutives du permis de construire ;
- Le mode constructif a évolué depuis le début de la ZAC pour le stationnement : celui-ci est désormais prévu en demi-niveau, et non plus en sous-sol complet, ce qui permet notamment de réduire le risque de remontées d'eau ;
- Selon les éléments présentés, le projet ne doit pas avoir d'impact sur la gestion des eaux pluviales de la rue Kléber ;
- La question de l'accessibilité PMR des conteneurs sera transmise à la commission d'accessibilité de Grand Chambéry.

Les riverains peuvent également effectuer directement un signalement auprès de Grand Chambéry, qui est compétent en la matière, via le site « Simpl'ici ».

Prochaine réunion de la commission :

Vous recevrez votre invitation par mail et une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie

Sandie GERMAIN
Conseillère municipale
Référente du comité de quartier Centre-Ville

